

DÉPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

**Séance du 28 septembre 2021**

L'an deux mille-vingt-un, le 28 septembre à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 22 septembre 2021.

**Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42**

**Nombre de présents : 35**

**Nombre de pouvoirs : 6**

**Nombre de votants : 41**

***Etaient présent(e)s :***

Mme BERTRAND Dorothee, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M. DELABRE Aimé, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, M. DUYCK Joël, Mme DURUT Jocelyne, Mme EVRARD Monique, M. FAIDUTTI Jean-Marc, M. HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LAPIERRE Julien, M. LORIDAN Bernard, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M. MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. RAVET Pierre-Luc, M. SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M. THOREZ Jean-Claude, M. VANECCLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine.

***Absents excusés :***

M. BOONAERT Jean-Philippe, procuration à Mme DEBAISIEUX,  
Mme DUHAYON Monique, procuration à M. HENNEON François-Xavier,  
Mme FERMENTEL Geneviève, procuration à M. MOUQUET Denis,  
M. FICHEUX Bruno, procuration à Mme BERTRAND Dorothee,  
M. MORVAN Hervé, procuration à Mme PLE Sandra,  
M. PARENT Michael, procuration à M. HURLUS Jacques.

***Absents :***

M. DEHAENE Michel.

***Secrétaire de séance :*** Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

## Délibération n°2021D186 - Finances, Mutualisation, Transferts De Charges - Comité SIDEN-SIAN.

*Le Vice-Président expose au Conseil :*

Par courrier en date du 20 août 2021, réceptionné le 24 août 2021, les délibérations suivantes du Comité du SIDEN-SIAN en date du 17 juin 2021 ont été notifiées à la Communauté de communes Flandre Lys :

- Délibération adoptée par le Comité syndical du SIDEN-SIAN lors de sa séance du 17 juin 2021 par laquelle le Syndicat accepte le retrait de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole du SIDEN-SIAN pour le territoire de la commune de MAING (Nord) pour la compétence C1 « Eau potable ».
- Délibération adoptée par le Comité syndical du SIDEN-SIAN lors de sa séance du 17 juin 2021 par laquelle le Syndicat accepte le retrait de la Communauté de communes du Ternois du SIDEN-SIAN pour le territoire de la commune d'AUXI-LE-CHATEAU (Pas-de-Calais) pour la compétence C3 « Assainissement collectif ».
- Délibération adoptée par le Comité syndical du SIDEN-SIAN lors de sa séance du 17 juin 2021 par laquelle le Syndicat accepte le retrait de la commune de GUIVRY (Aisne) pour la compétence C5 « Défense Extérieure Contre l'Incendie ».
- Délibération adoptée par le Comité syndical du SIDEN-SIAN lors de sa séance du 17 juin 2021 par laquelle le Syndicat accepte le retrait de la commune de LIEZ (Aisne) pour la compétence C5 « Défense Extérieure Contre l'Incendie ».

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, les Assemblées délibérantes des collectivités membres du SIDEN-SIAN doivent être consultées.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, Il est proposé au Conseil d'accepter le retrait du SIDEN-SIAN :

- de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole du SIDEN-SIAN pour le territoire de la commune de MAING (Nord) pour la compétence C1 « Eau potable ».) ;
- de la Communauté de communes du Ternois du SIDEN-SIAN pour le territoire de la commune d'AUXI-LE-CHATEAU (Pas-de-Calais) pour la compétence C3 « Assainissement collectif ;
- des communes de GUIVRY et LIEZ (Aisne) de la compétence C5 « Défense Extérieure Contre l'Incendie ».

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (41 voix) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,  
Fait à la CCFL,  
Le Président,  
**Jacques HURLUS**

